L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 20 AVRIL 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à louer au quartier français un logement de 2 pièces meublées pouvant servir de résidence à un jeune célibataire. S'adresser au bureau du journal. 29av—2f

PERDU.

DISPARUE—Un pâtmage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur, avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un bien au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui l'amènera ou qui en donnera des renseignements au No 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONZE. 17avril—1 p

EGARÉ—Un voulet mexicain, brun foncé, qui était dans le pâturage de Gentilly. Récompense libérale à qui le ramènera au No. 202 Bienville. 14avril—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lawrence Kenney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20 877.—Division C. Attendu que Mary Cusach, veuve de Lawrence Kenney, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Kenney, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 avril—20 27 29

Succession d'Euphémi O'Brien, femme de Joseph Vignes

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 20 845.—Division C. — Attendu que Charles J. Vignes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Euphémi O'Brien, femme de Joseph Vignes décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 avril—19,23,28

Succession de David Newhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20 941.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou pourront avoir contre la demande présentée par Mme Veuve David Eckart, administratrice de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 avril—14 19 23

Succession de Ezekial Ewing Simpson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20 870.—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott Simpson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17avril—17 22 26

Succession de Thomas Hasam

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20 901.—Division D. — Attendu que Sidney H. Hasam a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hasam, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier
12 avril—12 16 21

Succession de Francis Thomas, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20 878.—Division A. — Attendu que Rosalie Thomas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Thomas, Jr., décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier
12 avril—12 16 21

Succession de Joseph Preble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—Division [illegible]. — Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Preble, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN